

Au Conseil Communal

Séance du 8 mars 2023

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Steve Lambelet, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : MM. Dominique Jan et Mario Oliveira de Almeida. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres est présente. Le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente.

Le Président propose plusieurs modifications de l'ordre du jour ; celles-ci sont acceptées par l'Assemblée. L'ordre du jour ci-après sera donc suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentation
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2022
4. Communications municipales
5. Présentation du projet route du Grand-Chemin – Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers
6. Présentation de la Step de l'Eparse
7. Rapport de la commission Aménagement d'une place multisports, d'un espace créatif pour les écoles, d'un espace didactique avec place de pique-nique et d'un chemin piétonnier sis sur la parcelle communale No 3582 au chemin des Répies. Préavis No 01/2023
8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales
9. Divers et propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

Communications

- Le Président remercie les différentes sociétés locales qui l'ont invité à leur apéritif du Nouvel-An.
- Il a également participé aux manifestations suivantes : soirées annuelles du Chœur d'hommes et de La Lyre ainsi qu'à la mise des vins.
- Il envisage d'organiser une soirée d'information, en collaboration avec la Préfecture et le Service cantonal des communes, avec pour objet les différents outils à disposition des conseillers, soit la motion, le postulat, etc. Il reviendra sur cette proposition au point Divers et propositions individuelles.

Correspondance

- Par courrier du 24 février 2023, la secrétaire Fabienne Moll annonce mettre un terme à son mandat au 31 décembre 2023.
- Par courriers séparés du 1^{er} mars 2023, MM. Damiens Thévoz et Pascal Rapin annoncent mettre un terme à leurs mandats respectifs d'huissier et de remplaçant huissier également au 31 décembre 2023.
- Par courrier du 6 mars 2023, M. Bernard Coucet annonce sa démission de sa fonction de municipal au 30 juin 2023 pour des raisons professionnelles et privées.

Ces quatre personnes sont d'ores et déjà remerciées pour leur engagement par le Président et applaudies par l'Assemblée.

2. Assermentation

Conformément à l'article 9 de la loi sur les communes, le Président assermente Mme Salimata Gasparini (PS et +). Tous les sièges de ce parti sont dorénavant pourvus.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2022

Plusieurs conseillers prennent la parole pour demander des corrections au procès-verbal, soit :

P. 5 : M. Pascal Allenbach n'est pas suppléant du PS à la commission de gestion. C'est M. Silaj Avni qui est suppléant pour le PS.

P. 5 : M. Pascal Allenbach demande une modification de ses propos comme suit : « M. Pascal Allenbach indique avoir constaté que les trains sifflaient régulièrement lors de leur arrivée à la gare du sud. Ceci tend à confirmer l'existence d'une situation problématique aux alentours de la gare. »

Plusieurs fautes d'orthographe et de grammaire sont également corrigées.

Ces modifications notées, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Communications municipales

M. Daniel Givel

- Après plus de 4 mois d'activité, la nouvelle boursière Mme Nadine Cornamusaz répond à toutes les attentes et la Municipalité se réjouit de poursuivre cette bonne collaboration.
- Deux apprentis ont été engagés pour la rentrée 2023. Il s'agit de : Mlle Romy Pujol d'Avenches comme apprentie employée de commerce et M. Ewan Petkovsky d'Yvonand comme apprenti agent d'exploitation.
- La nouvelle caserne du SDIS Broye-Vully est sur de bons rails. Le Codir a décidé de partir sur un modèle standard et non d'une entreprise totale pour sa construction. M. Daniel Givel fait partie du comité de pilotage chargé de l'adjudication des mandataires. Le planning, qui prévoit la fin des travaux en décembre 2025, est respecté.

M. Olivier Cherbuin

- Des travaux seront prochainement effectués au cimetière afin de créer un nouvel accès piétonnier depuis les places de parc situées à l'arrière de celui-ci. La création du giratoire ne laissera plus la possibilité de parage à l'avant du cimetière. Le passage des convois funèbres pourra toutefois se faire comme actuellement par le portail principal.
- A l'intérieur du cimetière, la zone actuellement libre de sépulture sera progressivement aménagée en zone paysagère. Les nouvelles sépultures seront plus espacées laissant ainsi plus de place à la biodiversité. Une petite place avec un banc sera également aménagée créant ainsi un espace favorisant le recueillement.

M. Bernard Coucet

- Bouclement du préavis No 06/2021 Mise en conformité du stand de tir des Marais. Montant accordé par le Conseil communal fr. 230'000.--, coût réel des travaux fr. 228'578.40, soit une différence de fr. 1'421.60. A noter que les sociétés de tir ont participé à hauteur de fr. 10'000.-- chacune. Le coût effectif pour la Commune est finalement de fr. 208'578.40.

Mme Ariane Baux Jaquemet

- La mise des vins a connu une belle affluence ; le chiffre d'affaires étant quasi équivalent à celui de l'année dernière, soit plus de fr. 100'000.--. Le concept de la dégustation sur le Pont de danse et du repas à la grande salle est concluant et c'est dorénavant sous cette formule que seront organisées les prochaines mises des vins. A noter que les artisans de bouche locaux ont tenu un petit stand sur le Pont de danse.

Mme Josephine Rapin

- Le bureau Urbanité a transmis le plan des qualités à la Municipalité qui le soumettra à la Commission prochainement. Ce plan est accompagné du tableau de calcul de potentiels d'habitants.

M. Pierre-André Rapin

- La première couche de bitume sera tout prochainement posée à l'impasse Clos-à-Pugin. La rampe de la passerelle à la rue des Moulins sera construite à la suite. Le tapis final devrait être posé durant la fin de l'été 2023.
- Les travaux de construction du giratoire à la route du Bornalet débiteront le 13 mars prochain. La circulation sera gérée par des feux et l'accès à la route des Condémines sera fermé.
- Bouclement du préavis No 03/2019 Equipement Grands-Longs-Champs. Montant accordé par le Conseil communal fr. 164'000.--, coût réel des travaux fr. 115'364.20, subvention ECA reçue fr. 20'737.--, soit une différence de fr. 69'372.80.
- Bouclement du préavis No 02/2022 Place de sports de Freybonnaz. Montant accordé par le Conseil communal fr. 178'785.--, coût réel des travaux fr. 133'353.90, subsides reçus fr. 48'400.--, soit une différence de fr. 2'968.90.

5. Présentation du projet route du Grand-Chemin – Mise en séparatif, remplacement de conduites d'eau potable et aménagements routiers

M. Pierre-André Rapin donne quelques informations générales sur ce projet et précise qu'une séance d'information à l'intention des propriétaires bordiers sera organisée dans le courant du mois d'avril prochain.

M. Andrea Cartoni présente dans le détail les aménagements routiers de ce projet.

M. Alain Monney, président de la commission ad'hoc, félicite et remercie la Municipalité d'avoir pris en compte rapidement les vœux émis par la commission la semaine dernière.

Il est demandé à la Municipalité de modifier, dans la mesure du possible, l'accès à la parcelle No 1452. En effet, il sera plus confortable pour les automobilistes que celui-ci soit intégré au giratoire.

6. Présentation de la Step de l'Eparse

Cet objet est introduit par M. Olivier Cherbuin qui passe la parole à M. Georges Roulin du bureau CFA, BAMO de ce projet.

La présentation est ensuite faite par MM. Jürg Schweizer et Philippe Haller du bureau Holinger, planificateur général.

Le Président remercie toutes les personnes qui sont intervenues aux points 5 et 6 pour toutes les informations qu'ils ont données.

7. Rapport de la commission Aménagements d'une place multisports, d'un espace créatif pour les écoles, d'un espace didactique avec place de pique-nique et d'un chemin piétonnier sis sur la parcelle communale No 3582 au chemin des Répies. Préavis No 01/2023

La parole est donnée à M. Smaïl Barouk pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Pierre-André Rapin informe que le Fonds du sport versera une subvention d'un montant d'environ fr. 20'000.--.

Mme Méry Rüfenacht s'inquiète de savoir si le revêtement synthétique sera composé de billes de pneu. En effet, il s'avère que ce matériau dangereux peut être ingéré par les petits enfants.

M. Pierre-André Rapin ne peut pas certifier que le revêtement ne contient pas ces billes mais il se renseignera.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1

D'autoriser la Municipalité à aménager une place multisports, un espace créatif pour les écoles, un espace didactique avec place de pique-nique et un chemin piétonnier comme détaillé dans le présent préavis.

Art. 2

D'accorder un crédit de fr. 162'200.-- pour financer ces aménagements, dont il y aura lieu de déduire l'aide financière du fonds du sport.

Art. 3

D'amortir ces travaux par le compte 44.331 « amortissement sur place multisports » sur une durée de 10 ans.

8. Retour sur les séances et assemblées des associations intercommunales

Forems – Mme Sandrine Rapin

Le budget de l'Association n'est pas encore équilibré mais il devrait l'être l'année prochaine. La procédure pour le transfert des biens prend du temps ; elle n'a pas encore abouti mais cela n'entrave pas le projet pour un nouvel EMS. Une nouvelle certification ISO 9001 a été lancée et devrait se terminer en mars 2023. Il y a une bonne synergie entre les établissements de Prérisa, la Lembaz et les Cerisiers.

Le projet institutionnel pour le nouvel EMS a été déposé en automne 2022. Le jury a choisi 5 projets parmi les 12 déposés lors du concours architectural. Le Conseil communal de Payerne a accepté la nouvelle affectation du terrain de La Coulaz.

ASIPE – M. François Vessaz

Il n'y a pas eu de séance du Conseil intercommunal. M. François Vessaz se fait le porte-parole de la commission consultative du projet des nouveaux statuts de l'ASIPE et résume les travaux de celle-ci. En plus de l'intégration des communes d'Henniez, Villarzel et Valbroye le projet des statuts modifie plusieurs autres articles. La commission a relevé les points suivants :

- La commission s'inquiète de savoir dans quelle mesure le plafond d'endettement, prévu à 60 millions, va impacter les finances communales ou le plafond d'endettement de chaque commune.
- Les buts de l'Association ont été modifiés et ils intégreront dorénavant l'accueil des enfants en âge préscolaire. La commission a fait savoir qu'à son avis cet objet n'était pas du ressort de l'ASIPE mais elle n'a pas été suivie sur ce point.
- La commission a proposé que le Conseil intercommunal soit composé uniquement de délégués émanant des conseils communaux ou généraux. Là aussi, elle n'a pas été entendue.
- Par contre, sa proposition de conserver la double majorité et de ne pas passer à une double majorité absolue a été suivie.

MM. Pascal Allenbach, président de la commission et François Vessaz se tiennent à disposition des conseillers si certains désirent des informations complémentaires.

9. Divers et propositions individuelles

Le Président revient sur sa proposition de soirée d'information/formation évoquée au point 1 de l'ordre du jour. Le sondage à mains levées montre un très grand intérêt de la part des conseillères et conseillers puisque la quasi-totalité des membres présents se manifeste. Dès lors, cette séance est confirmée et se déroulera le mercredi 10 mai prochain. Des informations complémentaires seront transmises en temps voulu.

M. Smaïl Barouk demande si le parti socialiste et plus peut servir une soupe devant le magasin Denner le 18 mars prochain.

M. Daniel Givel ne peut pas répondre ce soir à cette question car elle doit être traitée par la Municipalité.

Pour conclure cette séance, le Président a une pensée pour l'une de ses filles qui a son anniversaire aujourd'hui et, dans le cadre de la Journée de la femme, adresse un message de remerciement à toutes les dames présentes.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 heures.

Approuvé en séance du 10 mai 2023

Le Président 2022-2023



S. Lambelet



La Secrétaire :



F. Moll